

Boulevard Voltaire : condamnation de Christine Tasin en appel

écrit par Christine Tasin | 15 octobre 2015



La cour d'appel de Paris vient donc de rendre son verdict dans l'affaire de l'article écrit pour boulevard Voltaire il y a plus de deux ans.

Le verdict de première instance a été confirmé en appel : 1000 euros d'amende dont 500 avec sursis bien que le procureur lui-même ait convenu qu'il n'y avait pas de quoi fouetter un chat et s'en soit remis aux juges...

<http://resistancerepublicaine.com/2015/proces-tasin-jamet-la-l-dh-isolee-lachee-par-le-parquet/>

<http://resistancerepublicaine.com/2014/les-etonnants-attendus-du-proces-de-christine-tasin-devant-la-17eme-chambre/>

<http://www.ouest-france.fr/justice-condamnation-confirmee-pour-le-site-boulevard-voltaire-3767852>

J'ose espérer que la cour n'a pas fait droit aux demandes de la LDH, déboutée en première instance ! Je n'ai pas encore eu de contact avec Maître Pichon, retenu. Nous allons faire le point dès que possible.

C'est le troisième procès que je subis en deux ans (plus quelques autres en cours... dont [celui](#) qui vise notre ami Philippe Bescond-Garrec, pour lequel je serai prochainement convoquée à fin d'interrogatoire comme responsable de publication) et c'est la première condamnation effective. Le premier procès était dû au zèle du [procureur de Lyon](#), j'avais été relaxée en première instance.

Le deuxième procès était dû au zèle du procureur de Belfort, les associations qui avaient porté plainte n'étant pas qualifiées pour le faire, j'avais été relaxée en appel.

Et voici le troisième. Une condamnation symbolique en première instance. Une deuxième condamnation symbolique en appel. Il n'y a pas selon le droit matière à me condamner sur le coup mais ils ne veulent pas ouvrir la boîte de Pandore et de l'impunité de l'islamophobie, bien que cette dernière soit plus que légale.

Mais les choses sont claires, je vais en cassation, il n'est pas pensable d'accepter d'être condamné pour le texte que j'ai écrit, malgré le coût. C'est la liberté d'expression de tous les patriotes qui est en jeu. C'est la lutte contre la charia qui s'installe en France qui est en jeu. Parce que, quand même, être condamné pour avoir IMAGINE qu'un jour l'islam pourrait être interdit en France et qu'à ce titre mosquées, kamis, voile, halal... pourraient être interdits, c'est fort de café !

Merci à ceux qui pourront participer, fût-ce modestement, aux frais d'avocat que le recours en cassation induit (don par paypal sur notre site, rubrique don, au-dessus du bandeau, ou chèque à l'ordre de Résistance républicaine, à envoyer à Résistance républicaine, 101 avenue du Général Leclerc, 75685 Paris cedex 14).

Christine Tasin